Miscellanées

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 30

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MISCELLANÉES

LES QUESTIONS D'ÉGLISE A NEUCHATEL

DOCUMENTS : Synode de l'Eglise nationale neuchâteloise. Rapport présenté au nom de la Commission de revision de la loi ecclésiastique le 13 juin 1918, par Albert LEQUIN, pasteur. — Circulaire [du même jour] aux représentants de l'Eglise nationale (pasteurs, collèges d'anciens et colloques). — Rapport du Synode sur sa gestion pendant les années 1916 à 1918 [novembre 1918]. — *Est-ce possible ?* Rapports présentés à la réunion de La Sauge sur Chambrelien, le 20 nov. 1918. — *Question ecclésiastique*, article de C. L[EIDECKER], dans le journal « L'Église nationale », 30 nov. 1918. — *Union des Eglises*, lettre de J. MATTHEY-DORET, Ibid., 7 déc. 1918. — *Question ecclésiastique*, article de E. D[UMONT], Ibid., 14 déc. 1918. — Synode de l'Eglise nationale neuchâteloise : *Discours* [de E. QUARTIER-LA TENTE] et *Sermon d'installation* [de Maurice NEESER], le 13 fév. 1919. — Rapport sur la consultation des paroisses concernant la revision de la loi ecclésiastique, lu au Synode le 13 février 1919. — *Pourquoi notre Eglise n'a-t-elle pas de confession de foi ?* article de J. M[ATTHEY]-D[ORET], dans « L'Eglise nationale », 15 mars 1919. — *Voulons-nous aujourd'hui d'une confession de foi ?* du même, Ibid., 22 mars 1919. — *Avons-nous encore besoin d'une Eglise ? — L'Eglise doit-elle se confondre avec la nation ? — Quelles conditions d'entrée l'Eglise pourra-t-elle demander à ses membres pour demeurer une association de croyants ? — Une Eglise évangélique doit-elle avoir une profession de foi et un protestant moderne peut-il y adhérer sincèrement ? — L'union des Eglises neuchâteloises est-elle désirable et sera-t-elle une fusion ou une fédération ecclésiastique ?* articles de J. P[ÉTREMAND], dans le « Messager de l'Eglise indépendante », oct., nov. 1918, janv., fév., mars 1919. — *Fédération ou fusion ?* art. de E. v. H[OFF], Ibid., avril 1919.

La question de l'Eglise, ou plutôt toutes les questions que soulèvent la notion et la constitution d'une Eglise sont posées en ce moment à Neuchâtel. Il vaut la peine de dire dans quelles circonstances.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont, comme on sait, réglés dans le canton de Neuchâtel par la loi du 20 mai 1873 promulguée après une campagne passionnée et un vote populaire, que l'on soupçonna fortement

à l'époque d'avoir été altéré et qui donnait à l'ordre de chose nouveau une majorité de 16 voix sur 14,000 votants. Au lendemain de ce vote, « pour maintenir la souveraineté du Seigneur Jésus-Christ sur son Eglise et la prédication du pur Evangile », des Eglises se constituèrent, en grande partie à la suite de la démission des pasteurs, et s'unirent en une Eglise évangélique neuchâteloise, indépendante de l'Etat.

On put se demander un moment si l'Eglise officielle subsisterait. Elle a vécu ; c'est trop peu dire, elle a, comme l'Eglise indépendante, affirmé sa vie par ses œuvres. Pendant plus d'un tiers de siècle son existence n'a pas été menacée, aucune tentative sérieuse de modifier sa base légale n'ayant été faite avant les initiatives de 1906 pour inscrire dans la Constitution cantonale le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Celles-ci aboutirent le 20 janvier 1907 à un vote populaire qui, par 15,090 voix contre 8,411, confirma le *statu quo*.

Depuis lors, la question n'a plus été posée qu'au Grand Conseil et seulement sous la forme de motions dirigées contre le budget des cultes par les députés socialistes. En ce moment même aucun texte législatif n'est soumis au parlement cantonal ni au peuple. C'est devant l'Eglise que la question se pose, et c'est ce qui lui donne un aspect très nouveau.

Le vote de 1907 ne parut pas d'abord marquer dans la vie intime des Eglises. Il semblait la confirmation du *statu quo* plutôt que le point de départ d'une évolution nouvelle. Tout au plus put-on constater l'inauguration de cultes indépendants dans quelques paroisses restées en 1873 exclusivement nationales (Bevaix, Boudry, Les Brenets), et dans l'Eglise nationale la constitution d'une Caisse centrale destinée à donner à l'Eglise un commencement d'autonomie financière.

En 1912 cependant, le synode (national) se décida à instituer une commission de revision de la loi ecclésiastique, mais cette commission, dite « des Vingt et un », n'aboutit qu'à une assemblée de délégués des paroisses d'où ne sortit aucun résultat. Sans se dissoudre, elle fit savoir au Synode qu'elle ne s'estimait pas suffisamment renseignée pour proposer une revision de la loi.

Le mouvement actuel a son origine en novembre 1917. Deux députés, membres de la Commission des Vingt et un, MM. Huguenin et Paul Robert frappés d'entendre revenir chaque année au Grand Conseil les remarques du groupe socialiste, demandèrent au Synode de convoquer la Commission qui dormait depuis quatre ans. Après quelques tergiversations dont on trouvera le détail dans leur rapport, les vingt et un décidèrent de proposer au Synode une consultation des pasteurs et des paroisses.

Une circulaire fut préparée : un court préambule introduisait un questionnaire et des annexes. Celles-ci contenaient les linéaments d'un

projet de loi donnant à l'Eglise nationale sa pleine autonomie financière et prévoyait pendant vingt ans un régime transitoire : « L'Etat verse annuellement aux Eglises les revenus des biens ecclésiastiques. En outre il fournit pendant vingt ans la somme complémentaire nécessaire au budget des Eglises en réduisant chaque année d'un vingtième ses prestations ». Quant aux questions de la circulaire, la forme en laquelle elles étaient rédigées (« Ne pensez-vous pas que.... »), montrait clairement le désir qu'avait la Commission — et le Synode qui endossait son œuvre — de voir aboutir ce projet.

La circulaire fut adressée à 67 professeurs, pasteurs et diacres, à 50 collèges d'anciens (conseils de paroisses) et aux six colloques de districts. On sollicitait leurs réponses avant le 31 décembre 1918. Les résultats de cette consultation ont été communiqués au Synode dans sa session du 13 février 1919. Les réponses sont dans leur très grande majorité favorables au projet. Et cependant c'est à peine si, à cette heure, il en est encore question. C'est qu'entre temps un nouveau mouvement d'opinion s'était manifesté qui devait ouvrir à l'Eglise des perspectives plus vastes.

A La Chaux-de-Fonds, les questions posées par la circulaire de juin ont fait travailler les esprits. Les pasteurs, les premiers, acquirent la conviction qu'au point où en sont les choses et étant donné les temps nouveaux qui viennent, le devoir de l'Eglise est de faire, sans emballement, œuvre entreprenante et nette. L'existence côte à côte de deux grandes Eglises séparées de l'Etat constituerait un non-sens ; tout parle en faveur d'une concentration des forces chrétiennes ; le moment est venu de proposer à la nation la reconstitution sur des bases nouvelles de l'ancienne Eglise neuchâteloise. Il faut donc demander au Synode de surseoir à toute discussion du projet de la circulaire et de faire des démarches pour savoir si la fusion des deux Eglises n'est pas possible dans un avenir rapproché pour la gloire de Dieu et l'avenir du pays tout entier.

Ces idées d'union, le corps pastoral de La Chaux-de-Fonds les fait connaître en septembre à la réunion générale des pasteurs nationaux, puis au collège des anciens de La Chaux-de-Fonds qui les adopta à l'unanimité moins une ou deux abstentions ; l'élan est donné : le rapporteur même de la Commission des Vingt et un, le Colloque du district du Val-de-Ruz, puis plusieurs autres paroisses y adhèrent. Les promoteurs de l'idée en ont, dans l'intervalle, parlé à deux représentants de l'Eglise indépendante. Deux ou trois entrevues où l'on se parle à cœur ouvert, amenèrent pour le 20 novembre 1918 la convocation à La Sauge sur Chambrelien d'une réunion de pasteurs et de laïques des deux Eglises.

Les rapports présentés ce jour-là par MM. Corswant, Bolle et von Hoff ont été réunis en une brochure sous ce titre : *Est-ce possible ?* (La

Chaux-de-Fonds, Imprimerie Robert-Tissot). Ils laissent entrevoir ce que fut l'esprit de cette réunion dans laquelle tous les participants (quarante-huit, sauf erreur) se sentirent transportés à une grande hauteur spirituelle.

Depuis, le Synode national a décidé d'entrer en matière sur la proposition du Collège d'Anciens de La Chaux-de-Fonds. Il a nommé une commission de quatre membres pour entrer en pourparlers avec la Commission synodale de l'Eglise indépendante. La première entrevue a eu lieu le 11 avril 1919.

Faut-il maintenant rechercher l'origine de ce mouvement d'union et en énumérer les causes ? Quelques-uns encore affectent de n'y voir que l'aboutissement des cultes en commun imposés pendant deux hivers de suite par la pénurie du combustible. C'est une plaisanterie : de grandes forces sont à l'œuvre qu'il est impossible de méconnaître.

De l'avis général il faut parmi ces causes donner la première place à l'esprit des Unions chrétiennes, qui depuis vingt-cinq ans, par l'entremise notamment des Associations d'étudiants issues d'elles, et de tous les « camps », cours, conférences et journées qui s'y rattachent, ont constamment détourné le regard des jeunes des questions ecclésiastiques et même dogmatiques pour mettre l'accent sur le devoir d'évangélisation et les tâches sociales. Il est très frappant de constater que le mouvement d'union est parti de La Chaux-de-Fonds où, encore que violemment contrecarrée parfois, l'action de l'Union chrétienne a été depuis un quart de siècle si large et si profonde.

De cette influence-là ne séparons pas celle des Missions en pays païen. La nouvelle organisation de la Mission suisse romande témoigne de la force de rapprochement interecclésiastique qui se dégage d'une grande tâche chrétienne. Comme le mouvement mondial de Silas Mc Bee et du *Constructive Quarterly* est né à Edimbourg à la vue des grandes tâches missionnaires, ainsi c'est dans celle de nos villes où l'action des chrétiens doit manifestement être le plus conquérante, que le devoir d'union s'est imposé le plus impérieusement aux consciences.

Faisons une place enfin aux besoins civiques de l'heure. Le danger des classes, des castes et des clans séparés par des barrières d'ignorance et de préjugés apparaît flagrant dans tous les domaines. C'est le moment où tout ce qui peut s'unir a le devoir de le faire, — où le souci du monde qui va naître doit passer avant l'amour des traditions qu'on hésite à laisser mourir. Que d'autres regardent en arrière, à ce que leur conscience leur a commandé d'être hier, tout ce qui est jeune de cœur ne peut diriger son regard qu'en avant, vers ce que la conscience impose de faire demain.

Voilà, au plus près de notre savoir, l'état des faits et les princi-

pales causes qui l'expliquent. Mais les faits qui donnent lieu à des procès-verbaux ou qui aboutissent à des circulaires ne sont pas les seuls qui comptent en ces matières. Les faits psychologiques : réflexions, sentiments, désirs, contiennent en germe les actes de demain, il vaut la peine de les rechercher. Disons ce que nous avons constaté, non pour prédire l'avenir mais pour faire voir comment — ainsi que nous le disions en commençant — toutes les questions classiques de l'ecclésiologie se trouvent posées à la fois....

Les membres de l'Eglise indépendante qui ont bien voulu me confier leur pensée sont, pour le moment, assez hésitants. L'esprit de corps, ou si l'on préfère la conscience sociale, est chez eux très développé. Chacun se préoccupe moins de ce qu'il souhaite lui-même que des sentiments et des désirs du « peuple de l'Eglise » qui l'entoure. D'une façon générale, il m'a paru qu'une séparation suivie d'une union des Eglises est envisagée, chose curieuse, beaucoup moins comme le triomphe de l'idée que l'Eglise indépendante représente depuis quarante-cinq ans, que comme la fin de cette communauté. Très attachés à leur Eglise, les « indépendants », quelle que soit la conclusion à laquelle ils aboutissent, ne voient pas sans mélancolie la possibilité de la fusion. Par instants, ils sont tentés de défendre leur congrégation comme si elle était attaquée. Sans parler de certains propos blessants prononcés il y a douze ans et qui leur remontent à l'esprit (ils avaient pourtant, m'est avis, rendu alors coup pour coup avec une belle verdeur et l'on pouvait de part et d'autre se juger quittes), ils souffrent d'entendre dire aux jeunes d'aujourd'hui que la coexistence de deux Eglises rivales constitue « un scandale » : ce mot leur paraît une injure à l'œuvre de leurs pères, une méconnaissance de tout ce que les démissionnaires de 1873 avaient mis de conscience et de foi dans leur décision.

Si leur sens de la communion est très fort en ce qui concerne leur Eglise, ils ne voient pas dans l'unité un bien en soi, une fin obligatoire. En cela encore ils sont fils de leurs pères. Ils ont de la peine à prendre à la lettre le verset des Galates qui met les schismes au nombre des fruits du malin, et à lui donner une portée générale. Ils sont peu « catholiques » : ils savent, un peu même par expérience, que dans l'unité extérieure d'une même communauté des dissensions peuvent surgir qui sont plus « scandaleuses » parfois que la coexistence de deux Eglises vivant en bonne intelligence. Ils craignent — le mot revient souvent dans les conversations — une union factice. Pendant près d'un demi-siècle on s'est, de part et d'autre, efforcé de souligner sur le plan des concepts des différences qui s'estompaient dans la réalité concrète : les termes en lesquels on les a formulées sont devenus des lieux communs. L'Eglise indépendante a toujours proclamé qu'une Eglise digne de ce nom ne pouvait se passer d'une confession de foi qui lui servît

de drapeau ; que dans une société de croyants il était indispensable que les membres fissent acte d'adhésion personnelle ; que les charges financières de l'Eglise devaient, année après année, être supportées par les fidèles sans qu'ils pussent compter sur aucun bien de main-morte. Les membres de l'Eglise nationale, qui jusqu'ici, grâce à la loi civile, ont pu ignorer ou méconnaître ces principes élémentaires, vont-ils tout d'un coup se montrer disposés à les adopter, seraient-ils capables de le faire de tout leur cœur sans que leur adhésion ait rien de contraint ?

Enfin, ce qui domine le débat, ce sont les intérêts de la vie spirituelle de notre peuple. Est-on, à cet égard, certain que l'union soit un avantage ? les petites communautés ne sont-elles pas, plus que les grandes, excitatrices de dévouements ? n'est-ce pas à diviser en plusieurs paroisses les congrégations de nos grandes villes qu'il faudrait tendre, plutôt qu'à grouper en un seul cadre des unités aujourd'hui distinctes ? Les mots de fédéralisme et de décentralisation sont en grande faveur chez nous ; ne signifient-ils rien de bon sur le terrain ecclésiastique ?

Et mes interlocuteurs « indépendants » de conclure que, la question ayant été posée par l'Eglise nationale en vue de ses besoins et de son avenir, il serait indiscret de lui proposer trop délibérément, comme ayant fait leurs preuves, les lignes de conduite adoptées par l'Eglise indépendante. « Laissons-les réfléchir à leurs problèmes, mûrir leurs solutions ; si leurs réflexions les portent de notre côté, nous serons toujours à temps pour leur tendre la main .»

Un peu de crainte instinctive, des habitudes de prudence, une discrétion voulue, voilà de quoi m'a paru se composer la réserve que s'imposent aujourd'hui encore la majorité des « indépendants ».

Quant aux membres de l'Eglise nationale, leurs sentiments sont plus simples à démêler. Ils se sont en effet exprimés déjà par des décisions et des actes. Dans les propositions de La Chaux-de-Fonds, dans le succès qu'elles obtiennent, il est impossible de méconnaître un élan du cœur. Là où l'on se montre plus réservé, cette attitude est commmandée surtout par celle de l'Eglise indépendante, à laquelle on ne peut évidemment pas imposer sa collaboration. Mais un point paraît acquis, c'est que le *statu quo* est impossible. « Il y va, entend-on dire couramment, de la dignité de l'Eglise », et l'on ne craint pas en parlant ainsi de paraître blâmer ceux qui, il y a treize ans, ont mis tant d'éloquence à combattre cette manière de voir : la solidarité à travers les années est ici beaucoup moins apparente que de l'autre côté. Pour les mots d'ordre anciens : liberté doctrinale et multitudinisme, on est très convaincu qu'il n'est pas impossible de les concilier avec les exigences d'une Eglise d'inspiration évangélique et pleinement autonome. La cir-

culaire de juin donnait dans ses annexes, à titre de document, les préambules que les Eglises genevoise, bâloise et vaudoise ont mis à leurs constitutions ; elle admettait expressément que celle de l'Eglise nationale protestante neuchâteloise devrait débuter par une « déclaration de principes et de croyance ». Nul doute qu'une déclaration comme celle de Genève n'obtînt, dès maintenant, l'unanimité des suffrages. Beaucoup même seraient disposés à faire davantage.

Quant à l'organisation de leur Eglise future, les nationaux avaient, dès juin 1918, résolument choisi la forme d'association (art. 60 à 79 C. C. S.) par opposition à celle de la fondation, malheureusement adoptée à Genève. La circulaire-projet déjà stipulait que « nul ne peut contre sa volonté être porté ou maintenu sur les tableaux électoraux ». Le multitudinisme de demain sera donc, en tout état de cause, très différent de celui d'aujourd'hui.

Ainsi la question, qui semblait devoir être très grosse, de l'adhésion personnelle à l'Eglise, est résolue dans son principe : on choisit de donner à l'Eglise la forme d'une association, mais l'on sait bien que toute association a ses statuts et que nul ne peut en être sociétaire sans y adhérer. Sur la forme en laquelle cette adhésion sera demandée, même, si l'on y tient, sur les dispositions transitoires à trouver pour inscrire dans l'Eglise de demain tous ceux qui font déjà partie de celle d'aujourd'hui sans l'avoir expressément demandé, il ne paraît pas difficile de s'entendre.

Après avoir ainsi de notre mieux exposé l'état des esprits de part et d'autre, marquons très brièvement la situation telle que nous la voyons sur les trois points du débat que chacun s'accorde à considérer comme les principaux.

1. Nous n'avons pas fait allusion jusqu'ici aux *Facultés de théologie*. Dans l'Eglise indépendante on considère couramment que le droit incontestable d'une Eglise à choisir ses pasteurs implique pour elle par voie de conséquence le devoir de les former dans une Faculté dont les professeurs soient choisis par elle sans ingérence étrangère. Cela ne nous paraît pas évident, mais la question des rapports entre les Eglises et les Facultés de théologie qui est déjà à l'ordre du jour en plus d'un endroit, ne peut manquer de devenir actuelle partout : elle se rattache à un problème dont la solution traditionnelle doit certainement être revisée : celui de la préparation au ministère pastoral. Quelle que soit la solution que l'on donne demain à Neuchâtel à la question de la Faculté de théologie, il importe qu'on ne considère cette solution que comme provisoire. La Suisse romande tout entière est intéressée à ce que la question soit posée dans son ensemble et à ce que partout on ménage l'avenir. Les Eglises neuchâteloises ne peuvent pas, au moins confusément, ne pas le sentir.

2. Le *régime financier* de l'Eglise donnera sans doute lieu à des débats importants et c'est à notre avis la question la plus difficile. Pourtant dès que l'on écarte l'idée de faire de l'Eglise une fondation, la discussion ne porte plus que sur la façon de percevoir les cotisations des sociétaires. Discussion intéressante d'ailleurs, et à laquelle il faut même reconnaître une certaine portée religieuse. L'Eglise indépendante vit depuis un demi-siècle de cotisations volontaires et tout à fait anonymes. Il n'y a sans doute que bien peu de sociétés religieuses qui aient poussé jusque-là l'esprit de sacrifice et de foi. Elle tient à ce système pour sa beauté et, si je puis dire, sa valeur spirituelle. Les autres régimes : celui de la cotisation obligatoire dont le montant serait fixé volontairement, celui surtout de l'impôt (sans doute proportionné à la fortune et aux revenus), dont parlait la circulaire de juin, paraissent au regard bien humains. Et pourtant — même en tenant compte des économies possibles — l'Eglise de demain aura deux fois plus de dépenses que l'Eglise indépendante d'aujourd'hui (1) et les membres qui lui viendront de l'ancienne Eglise nationale auront été habitués à un régime totalement différent : leur budget étant couvert pour un tiers (77.470 fr.) par les revenus des biens d'Eglise incamérés en 1848, et pour le reste (139.820 fr.) par les versements de l'Etat c'est-à-dire par l'impôt de tous. Pour habituer ses membres à des contributions volontaires l'Eglise nationale a fait dans ces dernières années un effort sérieux inspiré d'ailleurs par une politique financière un peu différente de celle de l'Eglise indépendante, puisqu'il a visé à constituer un capital, une Caisse centrale. Le capital réuni ascende à 270.000 fr. Si ce chiffre peut paraître modeste, il témoigne que le souci de thésauriser n'a pas été dominant: la Caisse dépense chaque année près de 30.000 fr. pour traitements de pasteurs auxiliaires et suppléments de traitements aux pasteurs. On comprend néanmoins le désir primitif des Vingt-et-un, de « préparer d'une façon graduelle et progressive le relâchement des liens qui unissent l'Eglise à l'Etat » afin d'accoutumer à la contribution volontaire ceux qui jusqu'ici ont vécu sous le régime de l'Eglise service public.

La question est délicate comme on voit, mais j'ai peine à croire que l'on ne parvienne pas à la résoudre.

3. Si la question du régime financier est difficile, celle de la *confession de foi*, à laquelle nous revenons encore pour finir, paraissait à beaucoup presque fatalement insoluble. Il nous paraît au contraire que c'est, de toutes, celle dont la solution est la plus avancée. Les

(1) En 1918 le budget des cultes pour l'Eglise protestante nationale s'élevait à 217.290 fr., y compris l'allocation de renchérissement de 27.290 fr. Les dépenses de l'Eglise indépendante pendant ce même exercice se sont montées à 166.770 fr. (y compris 19.725 fr. d'allocations).

articles de M. J. Pétremand ne doivent pas à cet égard induire en erreur.

Depuis quelques mois, en effet, dans l'Eglise indépendante, un mouvement se manifeste, que l'on avait en vain tenté de déclencher il y a deux ans déjà, pour une revision foncière de l'article 2 de la Constitution de 1873. Revision est peu dire, car ce que l'on propose ce n'est rien de moins que le remplacement d'une confession de foi qui voulait être doctrinale par une confession de foi qui voudrait n'être que religieuse. Au lieu de chercher à énumérer les croyances auxquelles adhèrent tous les membres de l'Eglise, on viserait à ranimer la foi commune qui les anime. Au lieu de prétendre communier dans une doctrine, que les « rationalistes » contestent ou nient, ils affirmeraient que leur communion est faite d'un même sentiment pour le chef de l'Eglise. Une prière prendrait la place d'un symbole.

Ce mouvement aboutira certainement dans l'Eglise indépendante. Il est commandé par des faits récents : par les difficultés qu'une confession de foi d'intention doctrinaire n'a pu manquer de faire surgir devant la conscience des futurs pasteurs et de ceux qui sont chargés de les examiner, — par l'exemple de l'Eglise libre vaudoise et la résolution réparatrice de son dernier Synode de Vevey, — par l'éternelle vérité de cette loi des esprits qui dit que l'accord des âmes se fait par la volonté bien plus solidement que par l'intelligence.

C'est à cette loi psychologique que nous demanderons aussi notre conclusion. Si une Eglise vivante ne peut formuler vraiment le lien qui unit ses membres qu'en donnant expression aux mouvements de l'Esprit agissant au plus profond des âmes, — de même ce n'est que si un même Esprit travaille dans des Eglises aujourd'hui séparées, qu'elles pourront demain se joindre en un seul corps. Leur unité, évidente à tous, pourra se traduire alors, non seulement dans un beau morceau liturgique, mais dans un programme d'action, mieux encore : dans une activité réparatrice et constructrice. C'est parce que nous avons cru sentir dans le mouvement actuel d'union ce souffle de l'Esprit, que ces circulaires, ces commissions, ces rapports nous paraissent dignes d'être connus et vraiment pleins de promesses.

Pierre Bovet.

ROBERT NICOLE : IN MEMORIAM

Nous considérons l'apparition de ce petit volume (publié à Lausanne par l'imprimerie coopérative La Concorde) comme particulièrement opportune, plus que cela comme un signe des souffles nouveaux qui passent sur les Eglises de notre pays. Dans son dernier synode (mai 1918), l'Eglise libre du canton de Vaud a nettement montré qu'elle entendait tenir largement ouverte la porte à tout croyant sincère, sur

la base de l'Evangile, librement reçu par une conscience droite et une foi personnelle. La jeunesse a compris ce message; elle en a frémi d'espérance et de joie.

Quelques semaines plus tard, on a répandu dans les milieux les plus simples de nos campagnes le volume que nous annonçons, qui fait revivre la pure et noble figure de Robert Nicole, si prématurément disparue du milieu de nous. On permet à chacun de lire et de méditer les fortes pages qu'il écrivit, il y a quelques années, sur la Bible et la nature de son autorité. Avec une grande franchise, Nicole marque la différence radicale qui existe entre une autorité extérieure, mécanique en quelque sorte, du Volume sacré, telle que voudraient la rétablir les adeptes des réunions « Chexbres-Morges », et l'autorité intérieure, spirituelle, que la Bible conquiert sur les consciences qui, cherchant Dieu, le rencontrent au travers de ces pages, et, joyeusement, se mettent à l'école des hommes qui ont compris la volonté du Père et parlé en son nom. « C'est le secret de l'Evangile de concilier l'obéissance et la liberté. Il s'empare des cœurs; il soumet les consciences; alors, sûr des sources de la vie, il lance les chrétiens dans le monde en leur disant : « Toutes choses sont à vous, et vous êtes à Christ et Christ est à Dieu ». La Bible donc est à nous; c'est un don précieux entre tous, mais ce n'est pas Dieu lui-même; c'est l'œuvre de ses créatures, de ses témoins et, d'elle aussi, comme de tout témoignage d'homme, même du plus inspiré, nous pouvons dire : « Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon » (p. 45).

Des paroles comme celles-là sont bien faites pour ouvrir les yeux obstinément attachés au passé, pour libérer d'un joug factice les consciences délicates; mais aussi pour révéler à ceux qui l'ignorent encore tous les trésors que l'âme vraiment éprise de vie, de sainteté et d'amour sait découvrir dans l'Ecriture et le message qu'elle contient.

C. M.

L'AGNOSTICISME RELIGIEUX

Le volume que M. Paul-Gabriel Chappuis a présenté à la Faculté de théologie de l'Université de Genève pour obtenir le grade de licencié (*L'agnosticisme religieux. Essai sur l'antagonisme entre la science et la religion dans la pensée moderne.* Genève, Soc. génér. d'imprimerie, 1918), traite un sujet qui touche à la fois à la philosophie, à la théologie et à la littérature. En effet les termes *d'agnosticisme* et *d'agnostique* ont été pendant longtemps parmi ceux qu'on ne pouvait faire autrement que de rencontrer dès qu'on jetait les yeux sur un roman anglais. Un agnostique, dans ce genre de littérature, n'était guère autre chose qu'un sceptique. On s'était habitué peu à peu à confondre les deux termes ou, tout au moins, à rester dans le vague quant à leur

acception exacte. En reprenant l'histoire du mot et de la chose, M. Chappuis rend un service signalé à la cause de la clarté. Ce n'est pas son moindre mérite que de s'être avisé de ce fait : que l'agnosticisme avait une histoire, des lettres de créance inscrites en caractère de feu dans la substance même de quelques grandes âmes, et une raison d'être qu'on n'avait point encore suffisamment aperçue.

Selon M. Chappuis, l'agnosticisme, terme nouveau recouvrant une ancienne manière de penser, serait né du positivisme ; mais, au sein de cette tendance philosophique, il se dénature bientôt et ne tarde pas à devenir un dogmatisme à rebours. Dans l'évolutionisme trop à l'étroit aussi, il se tourne bientôt vers la philosophie religieuse, et c'est là qu'il faut l'aller chercher pour le bien comprendre.

De là la première partie de la thèse qui cherche à déterminer ce qu'est l'agnosticisme, en étudiant quelques-uns de ses représentants les plus en vue. Le choix même de ces personnalités est intéressant. C'est d'abord Pascal, puis Kant et Renouvier, ensuite William James, enfin Renan, Félix Bovet, et un « anonyme » dont M. Flournoy avait présenté l'auto-observation dans un de ses ouvrages. Cet examen se termine par quelques observations sur l'agnosticisme dans la littérature : Montaigne, Gœthe, Rousseau, Amiel, Warnery, Rod, Sully Prudhomme, Emerson. Il corrobore la thèse posée dans l'introduction qui fait de l'agnosticisme une attitude psychologique de méfiance à l'égard de la métaphysique rationaliste. L'agnostique n'est pas seulement celui qui doute ou qui ignore, mais le penseur *qui sait qu'il ne sait pas*. Cette tendance s'oppose donc à la fois au dogmatisme et au scepticisme ; elle aboutit à une religion « *sans formulisme et sans formalisme* » ; elle est d'ordre essentiellement pratique ; c'est pour des raisons morales et non pas intellectuelles que l'agnostique prend parti et court le risque de son attitude.

Après une revue des principales critiques qui ont été faites à l'agnosticisme, M. Chappuis tâche de dégager les différentes valeurs qu'il peut avoir au triple point de vue de la logique, de la morale et de la religion. Enfin, dans les deux derniers chapitres, l'auteur confronte l'agnosticisme avec le christianisme et cherche à montrer les résultats de cette confrontation dans les trois domaines suivants : rapports de la science et de la foi, rapports de la foi et de la croyance, rapports du dogme et de la vie religieuse. C'est évidemment cette dernière partie qui intéressera le plus la moyenne des lecteurs de cet ouvrage, parce que l'auteur y prend parti lui-même, s'y compromet et plaide, en somme, pour l'attitude qu'il n'avait fait qu'analyser dans les pages précédentes.

Deux grands débats dominent, à l'heure actuelle, tout le développement du christianisme et particulièrement du protestantisme : c'est le débat entre la foi et la croyance et le débat entre le dogme et la vie

religieuse. Réussira-t-on à écarter le rationalisme qui revient continuellement à la charge sous des livrées diverses et parfois opposées, qui confond la foi avec la croyance et conduit inévitablement à accepter des autorités normatives et extérieures ? Ce n'est pas seulement le catholicisme qui a cristallisé la religion dans une métaphysique ; le calvinisme, lui aussi, y a tendu et, après lui, les grands systèmes théologiques de Strauss, de Baur, de Ritschl. Peut-on se passer de la Bible considérée comme une autorité en matière de métaphysique ? Une certaine croyance n'est-elle pas indispensable ? A toutes ces questions qui se posent, l'agnosticisme répondra-t-il ? Oui, dit M. Chappuis, parce qu'il remet la croyance à sa place et, en ce faisant, nous sauve des deux dangers qui menaçaient le protestantisme : *le scepticisme* en face d'une croyance inacceptable ou scandaleuse à la conscience ; *l'idolâtrie* de ceux qui élèvent la croyance à l'état de divinité intangible.

Mais ce n'est pas tout. Dans le domaine pratique, le protestantisme semble acculé à un dilemme : ou bien il restera une Eglise et alors il faudra bien qu'il accepte le dogme comme seul moyen possible de cohésion — ou bien il s'effritera et finira dans la libre-pensée.

Or, là encore, M. Chappuis croit pressentir dans l'agnosticisme le moyen de sortir de la difficulté. En effet, l'agnosticisme transporte la question de l'ordre intellectuel dans l'ordre spirituel. L'Eglise qui s'en inspirera cherchera la cohésion non plus sur le terrain du dogme, mais sur celui de *l'inspiration*. Elle reconnaîtra comme nécessaire et suffisant le symbolisme de la connaissance religieuse. Elle contrôlera certes sa foi par la Bible et par l'histoire ; mais, dans les croyances libres de ses membres, elle verra l'indispensable traduction, non point la souveraine interprétation d'une foi qui les dépasse toujours, sans cependant les contredire.

Ces vues, comme on s'en aperçoit, ne manquent pas d'intérêt ni de hardiesse. Elles seront, sans aucun doute, critiquées, corrigées, peut-être censurées au nom de toutes sortes de principes acquis. Il n'en est pas moins vrai qu'elles vont dans le sens prophétique de la vie. Il y manque encore bien des précisions. Nous nous demandons à quels résultats M. Chappuis en viendrait s'il s'attaquait, avec de telles prémisses, au problème du Christ. Il eût été désirable de laisser entrevoir quelque échappée au moins de ce côté-là.

Telle qu'elle est cette étude met au point le problème de l'agnosticisme ; elle dégage les grandes lignes d'un état d'esprit qu'on avait peu étudié jusqu'ici. Elle fait honneur à son auteur et à l'Université à laquelle elle a été présentée.

G. Berguer.

LAUSANNE — IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LA CONCORDE